

VILLE DE SAINT-PIE

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 30, mercredi le 2 septembre 2020, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

No de la demande :	DM 20-06
Nom du requérant :	Jeannine Messier
Emplacement :	606, Petit rang Saint-François
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire dans la cour avant de l'habitation alors que, selon la réglementation en vigueur, les constructions accessoires ne sont autorisées que dans les cours latérales et arrière.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20^e jour du mois d'août 2020.

par

Annick Lafontaine
Greffière